

CONFLITS DANS L'AIR

COMMUNIQUÉS DES REPRÉSENTANTS CAP



Postes ouverts à la CAP d'hiver 2014

LES AVE AINSI QUE LES PROFILS CORRESPONDANTS SONT DISPONIBLES SUR LE SITE SNCTA : [HTTP://WWW.SNCTA.FR](http://www.sncta.fr) OU DIRECTEMENT SUR LE SITE INTRANET DGAC : BRAVO VICTOR / VIE PRATIQUE / MOBILITÉ.

Quelques rappels

Nous vous rappelons que pour qu'une candidature soit valable il faut absolument :

- ◆ l'envoyer sous sa responsabilité avant la date limite du 19 décembre via l'outil SIRh (anciennement CASIMIRh), muni de vos identifiants ; et
- ◆ pour les postes d'encadrement (à partir d'assistant de sub.), le SNCTA vous conseille vivement de prendre contact avec l'encadrement local ET d'adresser une lettre de motivation.

Par ailleurs, cette année est une année électorale. Les élections se tiendront les 2, 3 et 4 décembre 2014. Ainsi, afin de pouvoir mettre en place correctement la nouvelle représentation syndicale, les CAP qui se tiennent normalement en décembre ont été décalées au cours des mois de janvier et février (voir ci-après). Ces CAP seront jouées exactement comme si elles se tenaient en décembre : les critères seront arrêtés au 31 décembre 2014 et non au 31 janvier 2015, la CAP avancement regardera, elle aussi, les critères au 31 décembre pour les passages de grades.

Les dates clés

Concernant les candidatures, les dates suivantes sont à noter :

- ◆ Ouverture des candidatures : 14/11/2014
- ◆ Fin du dépôt des candidatures : 19/12/2014
- ◆ Fin des modifications des candidatures : 26/12/2014

Les CAP, elles, se tiendront aux dates suivantes :

- ◆ CAP à recouvrement : 27/01/2015
- ◆ CPE : 11/02/2015
- ◆ CAP de corps : 12/02/2015

Par ailleurs, les candidatures ne pourront être annulées que jusqu'aux dates suivantes :

- ◆ Pour la CAP à recouvrement : le 25/01/2015 à 23 h 59
- ◆ Pour la CAP de corps : le 10/02/2015 à 23 h 59

Application SNCTA

La nouvelle application SNCTA est disponible sur l'App Store et sur Google Play. Lors de chaque CAP, vous pourrez désormais consulter l'ensemble des postes ouverts depuis votre smartphone, les filtrer par région ou par postes en salle / hors salle. Les résultats seront aussi publiés sur l'application dès la fin de chaque commission. Cette fonctionnalité unique vous permet d'être informé au plus vite de votre mutation, ainsi que des départs et des arrivées de votre centre. Vous pouvez télécharger l'application en flashant ce QR code :



Les postes ouverts

Affectation	Poste	N°AVE	Corps Ouverts
DCC Istres	1 Coordonnateur DCC	101625	ICNA
DCC MdM	1 Coordonnateur DCC	101797	ICNA
CRNA E	2 PC	101592	ICNA
CRNA O	4 PC	101410	ICNA
	Chef Service Exploitation	101762	ICNA IEEAC
	Adjoint Chef Service Exploitation	101764	ICNA IEEAC
CRNA SE	6 PC	101626	ICNA
CRNA SO	Assistant Sub Etudes	101480	ICNA TSEEAC
CRNA N	2 PC	101284	ICNA
	Assistant Sub Contrôle	101286	ICNA IEEAC
	Assistant Sub Contrôle - Responsable FMP	101287	ICNA IEEAC
	Assistant Sub Etudes	101290	ICNA IEEAC
	Chef Sub QS	101291	ICNA IEEAC
	Chef Service Exploitation	101821	ICNA IEEAC
	Assistant Sub Instruction	101988	ICNA IEEAC
DO	Chef Division 1S - Qualité et sécurité exploitation	101586	ICNA IEEAC IESSA
	Chef Sub 3AP - Systèmes Parisiens	101616	ICNA IEEAC IESSA
	Chef Sub 2RM - Méthodes et Outils	101663	ICNA IEEAC TSEEAC
	2 Régulateurs CNGE	101883	ICNA
	Ass Sub 1SG - Suivi Sécurité et Exploitation des Recommandations	101920	ICNA
	Chef Division 3R - Outils en Route	101985	ICNA IEEAC IESSA
	Chef Division 2E - Organisation Stratégique	101986	ICNA IEEAC IESSA
	Chef Division 3C - Equipements en Route	101987	ICNA IEEAC IESSA
	Chef Département 2 - Espace	101989	ICNA IEEAC IPEF
	Chargé de Mission 4F - Systèmes, Infrastructures et Prog Technique	102004	ICNA IEEAC IESSA
DSAC	Adj Chef de Pôle Certif des Prestataires des Services de la NA	101515	ICNA IEEAC IESSA
	Chef Programme - Certif des Prestataires des Services de la NA	101629	ICNA IEEAC IESSA
DSNA	Chargé de Projet - Pôle Navigation AIS Espace	101393	ICNA IEEAC TSEEAC
	Chef de Division - Sécurité des Systèmes	101835	ICNA IEEAC IESSA
	Directeur de Prog CoFlight- Services de la NA	102010	ICNA IEEAC IESSA IPEF
DTA	Chef de Div - Bureau de la NA et de l'Espace Aérien	101342	ICNA IEEAC



DTI	Expert Conf – Consolidation des Exigences Opérationnelles	101648	ICNA IEEAC IESSA
	Expert Conf – Gestion du Trafic Aérien en Route	101681	ICNA IEEAC IESSA
	Expert – Chargé d’Etudes – Aéroports, Tours et Zones Terminales	101695	ICNA
	Expert Conf – Assistance Automatisée au Contrôle	101713	ICNA TSEEAC IEEAC IESSA
	Expert Sénior – Facteurs Humains	101727	ICNA IEEAC IESSA
ENAC	4 ICA	101478	ICNA
	Chargé de Projet – Div Formation Pratique au Contrôle	101485	ICNA
	Chef de Sub Exploitation des Simulateurs	101494	ICNA TSEEAC IEEAC IESSA
Tahiti	Chef de Sub Instruction	101265	ICNA IEEAC
Nouméa	2 PC	101574	ICNA
Saint-Pierre	1 PC	101549	ICNA
Pointe-à-Pitre	3 PC	101773	ICNA
Fort-de-France	1 PC	101677	ICNA
	Assistant Sub Contrôle	101766	ICNA TSEEAC IEEAC
	Assistant Sub Instruction	101768	ICNA TSEEAC IEEAC
	Chef de Prog – Chargé SMI	101813	ICNA TSEEAC IEEAC IESSA
Cayenne	2 PC	101770	ICNA
Saint-Denis	Chargé de Mission – Dir Océan Indien	101933	ICNA IEEAC IESSA
Lyon	1 PC	101437	ICNA
	Adjoint au Chef de Service	101440	ICNA IEEAC IESSA
Beauvais	Chef d’Organisme	101781	ICNA IEEAC
	Adjoint Chef CA	101820	ICNA
Melun	1 PC	101969	ICNA
	Assistant Sub Instruction	101787	ICNA
Strasbourg	Assistant Sub Instruction	101573	ICNA TSEEAC
	Assistant Sub Contrôle	101767	ICNA TSEEAC IEEAC
Saint-Yan	Chef CA	101610	ICNA
Bâle	2 PC	101970	ICNA
Nantes	2 PC	101223	ICNA
Deauville	Chef CA	101228	ICNA
Brest	Adjoint Chef CA	101231	ICNA
Guipavas			
Rennes	1 PC	101973	ICNA
Blagnac	Assistant Sub Contrôle	101204	ICNA TSEEAC
Nice	Assistant Sub Instruction	101520	ICNA
	Assistant Sub Contrôle	101523	ICNA
Ajaccio	Chef CA	101638	ICNA



Pau	1 PC	101250	ICNA
Tarbes	Chef de Sub Instruction	101654	ICNA IEEAC
Bordeaux-Mérignac	Assistant Sub Contrôle	101261	ICNA
	Chef Sub Etudes Environnement	101858	ICNA TSEEAC IEEAC
Marseille-Provence	Chef Sub Instruction	101308	ICNA IEEAC TSEEAC
	Assistant Sub Instruction	101312	ICNA TSEEAC
Montpellier	1 PC	101418	ICNA
Roissy	4 PC	101354	ICNA
	Chef Sub Desserte et Infrastructures	101352	ICNA TSEEAC IEEAC
	Chef de Projet - Maîtrise d'œuvre	101943	ICNA
	Responsable SMI	101947	ICNA IEEAC IESSA
Orly	4 PC	101808	ICNA
	Assistant Sub Sol Opérations	101793	ICNA TSEEAC
Le Bourget	Assistant Sub Instruction et QS	101404	ICNA
Pontoise	1 PC	101489	ICNA
	Chef CA	101477	ICNA
	Adjoint Chef CA	101479	ICNA



Nos critères : simples et équitables

Principes de base

- ◆ Les mutations se font sur le principe de base de l'ancienneté promo. L'ancienneté dans les corps de la DGAC autres qu'OCCA/ICNA compte pour moitié.
- ◆ L'amortissement de qualification doit être au minimum de :
 - 3,5 ans pour les groupes A, B ou C ;
 - 2,5 ans pour les groupes D ou E.
- ◆ La durée d'exercice de mention d'unité sera calculée au 31 décembre ou au 30 juin suivant la CAP (Attention, pour cette CAP, nous calculerons toujours nos critères au 31 décembre, même si celle-ci a lieu en début d'année 2015).

Instructeurs à l'ENAC

- ◆ Pour les ICA, il n'y a désormais plus de bonus en fin de mandat. Cette règle s'applique pour tous les ICA mutés à partir de la CAP de juin 2013. La règle reste inchangée pour tous les ICA mutés jusqu'à la CAP de décembre 2012.
- ◆ En cas de retour dans le centre d'origine, il sera demandé l'amortissement de qualification du centre si le retour se fait à l'issue du premier séjour, ou pour repostuler sur un poste d'ICA.

Amortissement hors exploitation

- ◆ L'amortissement hors exploitation doit être au minimum de 3 ans pour revenir en salle dans le même centre.
- ◆ Le SNCTA ne demande pas d'amortissement à un ICNA hors salle s'il postule sur un poste de contrôle dans un autre centre.

Âges Limites

L'âge limite pour une mutation est de :

- 50 ans (moins de 51 ans au sens strict, au 31 décembre ou au 30 juin suivant la CAP) pour les postes de groupe A, B ou C ;
- 51 ans (moins de 52 ans au sens strict, au 31 décembre ou au 30 juin suivant la CAP) pour les postes de groupe D ou E. Concernant les postes d'adjoint Chef CA l'obtention de la qualif. du centre est demandée donc les critères de limite d'âge rentrent en ligne de compte.

Mutations conjointes

- ◆ L'ancienneté des couples est moyennée, sauf avis contraire signalé par le couple. Cette moyenne n'est possible que lorsque les agents mutent ensemble vers un même centre ou deux centres voisins.
- ◆ Les mutations conjointes ne seront recevables que si les deux conjoints mutent vers un centre d'un bassin géographique différent.

Bonifications particulières

Les agents de l'organisme de Cayenne-Rochambeau ou de l'organisme de Saint Pierre et Miquelon bénéficient d'une majoration d'ancienneté d'un an dès lors qu'ils ont exercé

l'ensemble des mentions d'unité de cet organisme pendant plus de 3 ans. Cette majoration est portée à 2 ans, si la durée d'exercice de l'ensemble de la mention d'unité est supérieure à 5 ans.

Concernant les retours d'outre-mer

- ◆ Pour les retours de TOM, et de DOM avec prime il est demandé aux ICNA de postuler sur un minimum de trois AVE dont au moins un non-opérationnel.
- ◆ Si l'agent ne peut être retenu sur aucun de ses choix avant la fin de son séjour, l'administration peut le mettre à disposition d'un service de son choix. Si la limite d'âge est dépassée, le retour se fait sur des postes sans qualification.
- ◆ Il n'y a pas de règles particulières pour les agents des DOM qui n'ont pas perçu de prime d'éloignement.

Postes d'encadrement

- ◆ Assistants de sub, adjoints chef CA : il est recommandé aux candidats d'appuyer leur demande avec une lettre de motivation ET de prendre contact avec leur futur encadrement local. Pour les postes d'assistant de sub, le profil du candidat peut être étudié.
- ◆ Chefs de Sub, IE, chefs CA, chefs de service : il s'agit là de postes où seul le profil est pris en compte. Les candidatures doivent impérativement être appuyées par une lettre de motivation, et il est recommandé que les postulants prennent contact avec leur futur supérieur hiérarchique avant la CAP.

Cas sociaux

Les ICNA estimant être dans une situation méritant un traitement particulier doivent se faire connaître auprès des assistantes sociales afin de monter un dossier. Il est recommandé à ces agents se déclarant en cas particulier de postuler sur le maximum de postes ouverts dans la région où ils désirent se rendre et de se faire connaître auprès des capistes. cap@sncta.fr.

Terrains déclassés

Les ICNA en poste sur un terrain déclassé en liste F ou G bénéficient d'une priorité en CAP sur l'ensemble des postes de contrôle hors DOM et POM, sous réserve qu'ils aient amorti leur mention d'unité et n'aient pas atteint la limite d'âge requise. Cette priorité prend effet à compter de la CAP précédent la date prévisionnelle de reprise de l'approche et court au total sur 7 CAP (donc 1 CAP avant la reprise, puis 6 CAP après).

Cette priorité n'est pas systématique. Elle permet d'ouvrir en plus la moitié des postes ouverts sur un terrain donné. Par exemple, s'il y a trois postes ouverts, un en plus le sera. S'il n'y en a qu'un à l'origine, on peut obtenir aussi une ouverture supplémentaire.

Une question ? Contactez les capistes du SNCTA !

cap@sncta.fr

